



conseil municipal

lundi 26 septembre 2016

à 19 h 30 à l'espace culturel - salle Dulcie September

ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 4 juillet 2016
Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du n°031 au n°036

Conventions signées par le maire du n° 067 à 181

secrétariat général

- Convention relative à l'aménagement d'un giratoire sur la RD 619 à Nangis
- Désignation d'un référent sécurité routière au sein du Conseil municipal

ressources humaines

- Création de postes

service municipal de la jeunesse

- Complément de tarification de participation aux activités organisées par le Service Municipal de la Jeunesse pour l'année 2016 – 2ème session de formation BAFA 2016

éducation

- Convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne relative à la mise en place d'une aide financière « Fonds Publics et Territoires – Axe 1 (Handicap Jeunesse)

installations sportives

- Demande d'aide financière aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'Éducation Physique et Sportive (E.P.S.) auprès du Conseil Départemental pour le collège René Barthélémy à Nangis

médiathèque

- Modification du règlement intérieur de la médiathèque municipale Claude PASQUIER

commerce et artisanat

- Rapport d'activité 2015 du marché public d'approvisionnement de Nangis

services techniques

- Rapport d'activité 2015 du service de traitement des déchets ménagers présenté par le S.M.E.T.O.M. - G.E.E.O.D.E.
- Rétrocession du réseau et ouvrages d'eau potable du lotissement « Le Clos du Châtel » Allée de la Grange aux Dîmes
- Redevances d'occupation du domaine public provisoire par des chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz

question(s) diverse(s)

- Note d'information n°1 - Conclusions de l'enquête publique pour la réalisation et l'exploitation d'un forage d'irrigation agricole
- Note d'information n°2 - Mise à disposition du personnel communal

question(s) orale(s)

Le maire,
Michel Billout



Les séances du conseil sont publiques